

COLLOQUE



RÉGULATION NUMÉRIQUE ET CONCURRENCE

Mercredi 22 septembre 2021 de 8h45 à 12h45
À la Maison du barreau - 2/4, rue de Harlay 75001 Paris

Contenu de la formation

8h45 - Accueil

9h00 - Propos introductifs

Léna Sersiron, *avocate au barreau de Paris - cabinet Baker McKenzie, présidente de l'APDC.*

9h15 - 10h00 - Régulations de l'économie numérique : revue de l'action gouvernementale en France et au sein de l'Union Européenne ; priorités de la Présidence Française en janvier 2022.

Intervenant : Antoine Darodes, *directeur de cabinet du secrétaire d'État à la transition numérique et aux télécommunications (jusqu'au 31 août 2021).*

Modérateurs : Christophe Clarenc, *avocat au barreau de Paris - cabinet DTMV* et Franck Audran, *avocat au barreau de Paris - cabinet Gide.*

10h00 - 10h45 - L'intelligence artificielle remet-elle en cause les règles de la responsabilité civile et leur application en matière de concurrence ?

Intervenant : Jean-Sébastien Borghetti, *professeur de droit privé - université Panthéon-Assas (Paris II).*

Modérateurs : Pauline de Lanza, *avocate au barreau de Paris - cabinet Latournerie Wolfrom avocats* et Christophe Clarenc.

11h00 - 11h15 - Pause café

11h15 - 11h45 - Le PEReN : présentation et missions auprès des autorités de régulation. Le rôle du PEReN auprès de l'Autorité de la concurrence en matière numérique.

Intervenant : Nicolas Deffieux, *directeur du « Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique » (PEReN), ancien rapporteur général adjoint de l'Autorité de la concurrence.*

Modérateurs : Anne-Laure-Hélène des Ylouses, *avocate au barreau de Paris - cabinet Fieldfisher* et Léna Sersiron.

11h45 - 12h45 - Le point de vue de l'Autorité de la concurrence sur le Digital Market Act (DMA) et l'efficacité des outils de contrôle.

Intervenant : Isabelle de Silva, *présidente de l'Autorité de la concurrence.*

Modérateurs : Julie Catala Marty, *avocate au barreau de Paris - cabinet Bryan Cave Leighton Paisner* et Leyla Djavadi, *avocate au barreau de Paris - cabinet Fidal.*

Objectif pédagogique :

aborder les problématiques soulevées par l'application du droit de la concurrence au secteur du numérique et à ses opérateurs dominants.

Méthode pédagogique :

méthode transmissive.
Notre pédagogie favorise l'interactivité entre participants et intervenants.

Public visé :

les avocats en exercice et praticiens du droit de la concurrence.

Prérequis :

Pass sanitaire.

Niveau 3 :

spécialistes et praticiens confirmés de la matière.

Spécialité :

droit commercial, des affaires et de la concurrence.

Support pédagogique :

supports disponibles remis en fin de formation.

Evaluation de la formation :

une évaluation à chaud sera envoyée en fin de formation.

Information & inscription : [cliquez ici](#)

Tarif : conférence financée par le [FIF-PL](#) (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.